



ACADEMIE NATIONALE

de CHIRURGIE

French Academy of Surgery

Les Cordeliers, 15, rue de l'École de Médecine - 75006 Paris. - Tél. 01.43.54.02.32
administration@academie-chirurgie.fr • www.academie-chirurgie.fr

Communiqué de presse

Loi de Santé

L'Académie Nationale de Chirurgie est très préoccupée par les conséquences sur la prise en charge des patients du projet actuel de loi sur la santé. Contrairement aux vœux affirmés dans le préambule du projet de loi, l'accès actuel aux soins risque d'être fortement pénalisé par les conséquences de plusieurs des mesures proposées. Le Conseil National de l'Ordre des Médecins le 13 novembre 2014 et l'Académie Nationale de Médecine le 28 octobre 2014 en ont fait un inventaire très complet qu'il n'est pas nécessaire de reprendre. L'Académie Nationale de Chirurgie est mobilisée par la qualité de la prise en charge des patients et par l'avenir de la chirurgie, publique mais aussi libérale qui n'a pas démerité. Elle rappelle qu'elle avait remis un rapport au ministère de la santé au printemps 2014 dans le cadre des consultations préalables à la rédaction du projet de loi avec plusieurs propositions restées sans réponse.

Aussi attire-t-elle l'attention des pouvoirs publics sur les points suivants:

1-Les urgences sont l'affaire de tous les praticiens quel que soit leur mode d'exercice, à condition qu'ils aient les équipements nécessaires et qu'ils soient en nombre suffisant par spécialité chirurgicale. Les urgences sont actuellement aussi bien prises en charge dans les structures publiques que dans les structures privées. Les honoraires demandés en secteur privé sont au tarif opposable sans surcoût pour le patient. Envisager d'en donner l'exclusivité au secteur public aboutira à accentuer l'engorgement actuel des services d'urgence aux dépens des patients.

2-La généralisation du tiers payant risque d'aller à l'encontre de l'éducation des patients, plus personne n'ayant la moindre idée du coût de la santé et n'étant plus responsabilisé par le versement d'une quote-part personnelle pour les soins. Il a été montré à au moins 2 reprises que la diminution de la quote-part personnelle était suivie d'une augmentation des dépenses de santé. Le tiers payant devrait évidemment être maintenu pour les personnes au seuil de la pauvreté et pour les affections prises en charge à 100%.

3- La soumission du renouvellement des autorisations d'équipements lourds et de traitement de certaines affections coûteuses à la discréption des ARS sur des critères susceptibles de changer à tout moment peut avoir des conséquences stratégiques négatives. Elle ne favorise pas la réorganisation des équipes en se fondant sur les projets des professionnels, comme l'a proposé l'Académie Nationale de Chirurgie. Elle complique la planification de l'organisation des soins lourds dans le secteur privé mais également par ricochet dans le secteur public. Or la planification des investissements, en particulier des investissements lourds, est un élément essentiel de la maîtrise des dépenses à laquelle le projet de loi est avec raison si attaché.

4-Dans cette perspective, ce projet de loi qui s'inscrit dans une démarche de réduction des dépenses de santé, semble compter pour cela sur l'officialisation d'innovations intéressantes (infirmières cliniciennes), de mesures éducatives essentielles pour les adolescents (lutte contre les drogues), et surtout de fusions et regroupements autoritaires d'établissements privés et publics à la discréption des ARS. Mais sans prévoir leur financement de départ, le projet de loi ne semble compter que sur les éventuelles économies futures.

L'Académie Nationale de Chirurgie rappelle avoir fait des propositions concrètes sur la préservation du secret médical et sur la gestion et l'interprétation des données dans l'éventualité de la création d'une base de données médico-sociales, ce que le projet de loi ne précise pas suffisamment.

L'Académie Nationale de Chirurgie se félicite que les discussions se poursuivent entre les pouvoirs publics et les représentants des professions de santé et notamment des chirurgiens. Elle souhaite mettre à profit ce délai pour solliciter un rendez-vous au cabinet ministériel, et avoir une discussion argumentée sur les propositions qu'elle avait faites au printemps à la demande du ministère de la santé. Elle souhaite en effet que le projet de loi fasse les avancées concrètes qu'attendent les patients, sans mettre en péril la complémentarité des secteurs public et privé permettant le libre choix auquel ils sont très attachés.

François RICHARD
Président 2013

Daniel JAECK
Président 2014

Georges MANTION
Président 2015

Henri JUDET
Vice-Président

Philippe MARRE
Secrétaire Général

Le 13 janvier 2015